

Garantir l'accès gratuit aux places d'apprentissage dans les entreprises de droit public

Depuis quelques années, certaines entreprises formatrices recommandent à leurs candidat-e-s à l'apprentissage (ou exigent d'eux/d'elles) de passer le test Multichek. Cet examen préalable concerne 46 apprentissages différents dans les branches suivantes : employé-e de commerce - domaine technique - commerce de détail et service - artisanat.

Ces tests sont organisés dans différentes villes de Suisse à des dates arrêtées. Les candidats doivent s'inscrire préalablement, être en possession d'une carte d'identité et s'acquitter d'une somme variant entre 60 et 100 francs.

Le Multichek ne donne droit à aucune garantie d'embauche et la grande majorité des concurrent-e-s paient mais n'obtiennent rien. Certaines entreprises remboursent cette somme aux candidat-e-s retenu-e-s. A noter qu'en cas d'ajournement ou de renoncement, les inscrit-e-s se voient pénalisé-e-s par une contribution aux frais qui s'élève à 20 francs.

Cette nouvelle pratique constitue une violation du principe d'égalité de traitement dans la mesure où tous les parents ne peuvent pas assumer ces frais. Par conséquent, l'introduction récente d'un examen payant représente une atteinte au principe d'égalité des chances. En effet, jusqu'à l'introduction de ce Multichek, chaque candidat-e à l'apprentissage pouvait se présenter gratuitement.

Sur le fond, la question d'une orientation efficiente n'est pas remise en cause, mais bien la forme choisie. Par ailleurs, un groupe cantonal issu du secondaire I et II a récemment rédigé une série de tests mis gratuitement à disposition des entreprises formatrices.

En conséquence, nous demandons au Gouvernement de garantir l'égalité de traitement de tous les candidat-e-s à un apprentissage en exigeant des entreprises de droit public qu'elles abandonnent l'usage de tests payants du type Multicheck.

Pour le groupe socialiste :

Patrice Kamber